

**MAIRIE**  
**de**  
**SAINT-CHRISTOPHE**  
**28200**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**13 juin 2014**

*Présents : M. Jean-Yves BALLOUARD, M. Bernard SOLLET, Mme Corinne LEGROUX, M. Bertrand ANCELIN, M. David JOSEPH, Mme Caroline NEVEU, Mme Aline SOLLET.*

*Absents : M. Jean-Pierre GUILLOTIN (pouvoir à Mme Aline SOLLET), M. Quentin NOC (pouvoir à M. Bernard SOLLET), Mme Nelly GUILLOTIN (pouvoir à Mme Caroline NEVEU), Mme Ornella DESSAIN.*

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs présidée par le maire et composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ; ceux-ci sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal procède à l'établissement d'une liste de 24 noms.

**MODIFICATIONS STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire informe que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Plaines et Vallées dunoises, réuni le 22 mai 2014, a décidé d'apporter des modifications à ses statuts. Il est nécessaire de se prononcer sur ces modifications. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité ces modifications statutaires.

**ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTERIEUR**

Du fait du transfert au SMO « Eure-et-Loir Numérique » de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, la convention d'occupation d'un terrain pour la Boucle Locale Radio avec la REG.I.E.S. n'est plus valable. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'annuler le titre de recettes d'un montant de 150,00 € émis en 2013 au nom de REG.I.E.S, correspondant à la redevance 2013 d'occupation de terrain pour le mât BLR.

Une nouvelle convention sera établie avec le SMO « Eure-et-Loir Numérique ».

## **MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications suivantes :

### **Annulation de titre exercice antérieur**

Dépenses de fonctionnement

- C/22 – dépenses imprévues..... - 150 €
- C/673 – titres annulés.....+ 150 €

### **Reversement fonds de péréquation Communauté de Communes**

Dépenses de fonctionnement

- C/7489 – reversement..... + 1 536 €

Recettes de fonctionnement

- C/7488 – autres participations.....+ 1 536 €

### **Achat taille-haies**

Dépenses d'investissement

- C/2188 – autres immobilisations corporelles.....+ 600 €
- C/2315 – installations, matériel et outillage techniques.....- 600 €

## **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de conseil au Receveur au taux de 45 %.

## **CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Monsieur Jean-Yves BALLOUARD est désigné correspondant sécurité routière.

## **SITE INTERNET**

Renseignements pris auprès de l'Association des Maires d'Eure et loir, il est préférable que le site de la commune soit géré directement en interne (mairie ou conseiller municipal), le Maire étant juridiquement responsable des publications.

Lors d'une réunion à la mairie de Marboué, un spécialiste s'est proposé de réaliser gracieusement un nouveau site comme il l'a déjà fait pour différentes communes. Le Conseil Municipal opte pour cette solution.

## **JOURNAL**

Le Maire soumet au Conseil Municipal, qui l'approuve, un projet de bulletin informatif intitulé « *trait d'union...* ». Celui-ci sera distribué dans les boîtes à lettres.

## **OPERATION « PARTICIPATION CITOYENNE » AVEC LA GENDARMERIE**

Une réunion sera organisée avec la gendarmerie pour présenter l'opération « participation citoyenne » destinée à mettre en place un réseau de surveillance par les administrés afin de prévenir les cambriolages.

## **14 JUILLET**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de Madame LEGROUX et Madame DESSAIN et décide que les festivités se dérouleront le lundi 14 juillet : concours de pêche, jeux pour les enfants et pour les adultes, concours de pétanque, repas.

## **TRAVAUX**

Afin d'éviter la dégradation des routes et des bas-côtés lors de fortes pluies, les travaux suivants sont envisagés :

- canaliser les eaux pluviales en bordures de la route de Flacey
- recreuser le fossé route d'Aulnay
- entretenir le fossé rue de la Mairie

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Les compteurs d'eau seront relevés prochainement.
- ✓ Il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit.
- ✓ Le Maire demande que chacun réfléchisse à d'éventuels travaux à effectuer.
- ✓ Le banc situé près de l'arboretum, cassé, sera enlevé. Une poubelle sera installée.